

# Catéchisme de la médiation universelle de Notre-Dame (XI)

par Filius Ancillæ

On trouvera les dix premiers articles de cette étude dans les numéros 20, 22, 24, 26, 27, 29, 31, 34, 37 et 39 de la revue.

*Le Sel de la terre.*

## Article 4 : le témoignage de la Tradition ecclésiastique

### 1. La liturgie

« [La sainte liturgie] peut fournir des arguments et des témoignages de grande valeur pour décider d'un point particulier de la doctrine chrétienne. Que si l'on veut discerner et déterminer d'une façon absolue et générale les rapports entre la foi et la liturgie, on peut dire à juste titre : *Lex credendi legem statuat supplicandi*<sup>1</sup> (La règle de la foi fixe la règle de la prière). »

Pie XII<sup>2</sup>.

— 52<sup>e</sup> question : *Pourquoi commencer l'étude des arguments de la Tradition par les témoignages liturgiques ?*

Réponse : « Les lieux théologiques se réduisent en dernière analyse à l'Écriture et à la Tradition. La liturgie est une des manières dont s'exprime cette tradition, nous dirons la manière principale. On a quelquefois taxé d'exagération l'opinion bien connue de Bossuet : "Le principal instrument de la Tradition de l'Église est renfermé dans ses prières"<sup>3</sup>. Mais cette phrase nous paraît rigoureu-

---

<sup>1</sup> — Citation augustiniennne reprise par un document pontifical du début VI<sup>e</sup> siècle, Dz 139.

<sup>2</sup> — PIE XII, Encyclique *Mediator Dei* du 20 novembre 1947, Éd. Saint-Augustin, t. IX, p. 371.

<sup>3</sup> — BOSSUET J.-B., *Instruction sur les états d'oraison*, traité I, l. VI, n. 1, Paris, Migne, 1856, t. IV, col. 115-116.

sement exacte. La liturgie doit venir tout de suite après l'Écriture, et avant les Pères, car son témoignage, qu'on le considère au point de vue de l'antiquité, de l'universalité, de la dignité, l'emporte sur tous les autres <sup>1</sup>. »

Affirmation qu'il convient cependant de nuancer par cette déclaration du magistère : « Vu que la liturgie de l'Église n'engendre pas la foi catholique mais plutôt en est la conséquence et que, comme les fruits d'un arbre, en proviennent les rites du culte sacré, les saints Pères et les grands Docteurs, à cause de cela même, n'y puisèrent pas cette doctrine comme d'une source première dans les homélies et discours qu'ils adressaient au peuple ; mais ils en parlaient plutôt comme d'une chose déjà connue des fidèles et par eux acceptée. Ils l'ont mise en plus grande lumière. Ils en ont exposé le fait et le sens par des raisons plus profondes, mettant surtout en un jour plus lumineux ce que les livres liturgiques très souvent touchaient brièvement et succinctement <sup>2</sup>. »

Sans prétendre donc donner à la liturgie une autorité supérieure à celle du consensus des Pères et Docteurs de l'Église, il faut cependant reconnaître que « les liturgies, en général, comptent beaucoup comme témoins de la Tradition. En elles, habituellement, nous entendons l'antiquité, et non pas la voix d'un homme, d'un évêque ou d'un docteur en particulier, mais la voix d'une Église <sup>3</sup>... », ce qui permet de considérer la liturgie sacrée comme « la plus pure source de la tradition <sup>4</sup> ».

— 53<sup>e</sup> question : *Cela vaut-il pour toute tradition liturgique ?*

Réponse : « Ce témoignage n'aura évidemment pas toujours le même poids. Toutes les liturgies n'ont pas la même valeur. Il faut distinguer entre ce que l'on pourrait appeler la liturgie universelle ou liturgie essentielle (les pratiques et les formules qui se retrouvent substantiellement dans toutes les liturgies) et les liturgies locales qui comportent des différences accidentelles. La liturgie romaine et les liturgies approuvées par Rome ont aussi une valeur toute spéciale, et de même les liturgies qui, durant de longs siècles, ont été celles d'églises orthodoxes <sup>5</sup>. »

« Les églises particulières peuvent errer ; la pratique d'une seule église fournit donc un argument probable, mais à coup sûr non certain de la vérité révélée. Mais si toutes ou presque toutes les liturgies concordent sur une chose se rapportant à la foi, nous possédons là un critère infaillible de la vérité : s'il pouvait y avoir dans cette concordance même une erreur, c'est toute l'Église qui se

<sup>1</sup> — *DTC*, article *Liturgie*, t. IX, col. 788-789.

<sup>2</sup> — Pie XII, Encyclique *Munificentissimus Deus* du 1<sup>er</sup> novembre 1950, Éd. Saint-Augustin, t. XII, p. 489.

<sup>3</sup> — *Liturgia, La liturgie et la théologie*, Paris, Bloud et Gay, 1931, p. 25.

<sup>4</sup> — *Rapport de la commission d'études sur la médiation universelle de la très sainte Vierge* (instituée par Pie XI en 1921) ; in *Marianum* XLVII (1985), p. 62.

<sup>5</sup> — *DTC*, *ibid.*, col. 789.

tromperait... La liturgie romaine, approuvée par les souverains pontifes, ne peut contenir d'erreurs dogmatiques <sup>1</sup>. »

— 54<sup>e</sup> question : *Peut-on trouver ce consensus liturgique au sujet de Marie Médiatrice ?*

Réponse : Oui, en premier lieu par l'approbation officielle par Rome de l'office liturgique et de la messe de Marie Médiatrice de toutes grâces <sup>2</sup>. Ensuite, par de nombreux témoignages que l'on peut recueillir dans le culte marial des anciennes liturgies tant d'Occident (médiévale, mozarabe et autres...) que d'Orient (byzantine, copte, chaldéenne, arménienne, syro-maronite, russe).

— 55<sup>e</sup> question : *Que peut-on dire de la fête de Marie Médiatrice de toutes grâces, approuvée par Rome sous Benoît XV ?*

Réponse : Il faut d'abord préciser que cette fête n'a pas été étendue à l'Église universelle, mais seulement concédée à tous les diocèses et Ordres religieux qui en ont fait la demande. Dans le missel romain, sa messe se trouve donc au « Propre à certains lieux », et ne revêt pas la même importance qu'une fête inscrite au calendrier universel. Cependant, comme nous l'avons vu, l'Église romaine ne peut cautionner une erreur doctrinale dans une quelconque partie de son missel d'autel, et cela nous suffit pour y puiser un argument de première importance prouvant la vérité de la doctrine de la médiation universelle de la très sainte Vierge.

Des textes choisis par l'Église pour célébrer cette messe, citons au moins la collecte : « Seigneur Jésus-Christ, notre médiateur auprès du Père, vous qui avez daigné nous donner la bienheureuse Vierge, votre mère et la nôtre, pour être notre médiatrice auprès de vous, accordez, dans votre bonté, à quiconque s'approche de vous pour implorer des bienfaits, la joie de les obtenir tous par son intercession. »

Quant à l'Office propre inséré dans le bréviaire, retenons les passages les plus significatifs :

« Le Christ Rédempteur a voulu que nous recevions tous les biens par Marie » (Invitatoire des matines).

« Tous les dons que nous a mérités le Rédempteur nous sont distribués par Marie sa mère » (Hymne des matines).

« Médiatrice du monde entier à la suite du Médiateur » (3<sup>e</sup> leçon).

« Priez pour nous, ô notre très puissante médiatrice » (*V. ad Benedictus*).

<sup>1</sup> — TANQUEREY A., *Synopsis theologiæ dogmaticæ fundamentalis*, 23<sup>e</sup> éd., Paris, Desclée, 1930, t. I, n. 971, p. 657 (Trad. *Ami du Clergé*, 1936, p. 547-548).

<sup>2</sup> — Par Benoît XV, le 12 janvier 1921, qui la fit inscrire au calendrier pontifical et au propre à certains lieux, à la date du 31 mai.

En vertu de l'axiome *Lex orandi, lex credendi* (la règle de la prière, c'est la règle de la foi), il est donc certain que la médiation universelle de grâce de Notre-Dame fait partie de la foi romaine.

— 56<sup>e</sup> question : *Existe-t-il encore d'autres témoignages de la médiation mariale dans des textes liturgiques approuvés par Rome ?*

Réponse : Oui, soit implicites, soit explicites.

La médiation mariale est contenue implicitement, non seulement dans le culte d'hyperdulie réservé à la Mère de Dieu, mais aussi dans de nombreuses oraisons mariales de la liturgie romaine, qui font appel à son intercession spéciale auprès de Dieu : *Ejus apud te intercessionibus adjuvemur* <sup>1</sup> ; intercession affectueuse <sup>2</sup>, très salutaire <sup>3</sup> et glorieuse <sup>4</sup>. Certaines prières affirment plus explicitement la médiation tant « descendante » qu'« ascendante » de Notre-Dame, comme l'*Ave Maris Stella* : *Bona cuncta posce [...] Sumat per te preces* (obtenez-nous tous les biens [...] Qu'il reçoive par vous nos prières <sup>5</sup>).

Notons que dans l'antique Canon romain, la glorieuse Vierge Marie est honorée « en premier lieu » (*in primis* <sup>6</sup>), comme pour souligner son rôle à part dans l'économie du salut, et que, dans la toute première messe qui fut composée à Rome en son honneur <sup>7</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, les oraisons découvrent déjà les bases théologiques de la médiation mariale :

« L'oraison *Super sindonem*, d'une extrême concision, contient une expression hardie : les mérites de Marie ont déchiré l'acte d'accusation de nos péchés. Sous une forme imagée mais précise et traditionnelle, la corédemption mariale par mode de mérite est ainsi affirmée. [...] La postcommunion met l'accent sur le patronage permanent que Marie exerce sur nous surtout par voie d'intercession. Il est ici remarquable que les mots *beatæ Mariæ intercessione* ont été purement et simplement substitués à l'expression primitive *te (= Deo) protegente* de l'oraison (non mariale) du sacramentaire léonien auquel cette postcommunion avait été empruntée. Maternité divine et virginale, intercession, médiation et mérite corédempteur constituent ainsi les thèmes fondamentaux de cette liturgie mariale

<sup>1</sup> — « Afin que nous soyons soutenus par son intercession auprès de vous » (collecte de l'Annonciation au 25 mars dans le missel romain).

<sup>2</sup> — *Pia intercessione* (collecte du Saint Nom de Marie, au 12 septembre).

<sup>3</sup> — *Saluberrima intercessione* (secrète de la Commémoration de Notre-Dame du Mont Carmel, au 16 juillet).

<sup>4</sup> — *Gloriosa... intercessione* (collecte de la messe *Salve sancta parens*).

<sup>5</sup> — Hymne *Ave maris stella*, aux vêpres du commun de la sainte Vierge, dans le bréviaire romain (les premiers témoins manuscrits de cette pièce remontent au IX<sup>e</sup> siècle).

<sup>6</sup> — FRÉNAUD Dom G. O.S.B. (dans *De primordiis cultus mariani*, Rome, 1970, t. II, p. 460-461) fait remonter la première incise mariale dans le *Communicantes* au V<sup>e</sup> siècle.

<sup>7</sup> — Messe *In natale sanctæ Mariæ*, au 1<sup>er</sup> janvier, composée entre 560 et 590. Texte latin-français des oraisons dans *Maria*, t. VI, p. 162-164.

primitive de Rome **1**. »

A partir du siècle suivant, les messes en l'honneur de la très sainte Vierge se multiplient **2**, mettant en relief l'importance et l'étendue de son intercession **3**. Dans le calendrier universel de l'*Ordo* de Pie XII, on comptait ainsi une vingtaine de fêtes mariales, dont la plus récente, celle de Marie Reine, couronnait pour ainsi dire l'exaltation de son rôle éminent dans l'économie du salut, aux côtés de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dans le bréviaire romain, on retrouve, à côté des mêmes expressions doctrinales d'intercession, des formules plus imagées empruntées à l'ancien **4** comme au nouveau **5** Testament. La liturgie ose même attribuer à la Mère de Dieu des termes propres au divin Médiateur : « Porte du ciel **6** », « Réparatrice du monde **7** » ou « notre vie **8** » (qui ne peut s'entendre que de la vie de la grâce).

Pour nous limiter à l'étude de la liturgie proprement romaine, faisons nôtre cette remarque autorisée : « Je constate avec tout le monde que la prière officielle de l'Église marque, à n'en pas douter, la participation de Notre-Dame à l'acquisition et à l'application de toutes les grâces. Je vois cette vérité, non dans un texte particulier, mais dans un ensemble qui est fait des appels incessants à Notre-Dame, de la teneur de ces appels – des formules si variées de nos livres liturgiques, des lectures officielles, des hymnes, des séquences... – des fêtes nombreuses qui, à des points de vue divers, chantent à Marie l'hymne de la reconnaissance et implorant sa toute-puissance suppliante **9**. »

A la liturgie romaine se rattachent les offices propres à certains lieux, approuvés officiellement par la sacrée congrégation des Rites. Nous avons déjà cité des textes de l'office de Marie Médiatrice de toutes grâces, ajoutons ici quelques autres qui confirment très clairement cette doctrine :

« Seigneur tout-puissant, qui avez voulu que toute grâce nous vienne par l'Immaculée notre mère **10**... »

« O Dieu qui avez voulu que par votre sainte Mère, élevée au-dessus du chœur des anges, tout bien soit dispensé aux hommes **11**... »

**1** — FRÉNAUD Dom G. O.S.B., « Le culte de Notre-Dame dans l'ancienne liturgie latine », dans *Maria*, t. VI, p. 164.

**2** — VII<sup>e</sup> : Purification, Annonciation, Assomption et Nativité de Notre-Dame ; VIII<sup>e</sup> : Vigile de l'Assomption ; IX<sup>e</sup> : Octave de l'Assomption ; X<sup>e</sup> : Messe votive du samedi (*Salve sancta Parens*).

**3** — « Afin que nous puissions être partout (*ubique*) protégés par son patronage » (Postcommunion de la messe *Salve sancta parens*).

**4** — « Arche d'alliance », dans les Litanies de Lorette, appendice au bréviaire romain.

**5** — « Montrez-vous notre mère », dans l'*Ave maris stella*, au commun de la sainte Vierge (IX<sup>e</sup> s.).

**6** — Antienne *Alma Redemptoris mater* (à Complies, XI<sup>e</sup> s.) et hymne *Ave maris stella*.

**7** — Hymne du Pontifical romain. Voir BLAISE Albert, *Le Vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, Turnhout, Brepols, 1966, p. 349.

**8** — Antienne *Salve Regina* (à Complies, XI<sup>e</sup> s.).

**9** — COZIEN Dom G. O.S.B., *La Maternité de grâce dans la liturgie*, Actes du 4<sup>e</sup> Congrès marial breton (septembre 1913), Quimper, A. de Kevangal, 1915, p. 248.

**10** — Postcommunion de la messe de *Notre-Dame du Bon Secours* (propre de Rouen).

**11** — Collecte de la messe de *Notre-Dame des Anges* (propre O.F.M.).

« Dieu très clément, qui accordez à vos fidèles tous vos bienfaits par la Mère de votre Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ <sup>1</sup>... »

« Seigneur, Dieu tout-puissant, qui avez voulu que toutes choses nous viennent par la Mère immaculée de votre Fils <sup>2</sup>... »

A ces formules caractéristiques, on pourrait ajouter les titres mêmes de certains offices, qui sont assez suggestifs : *B.V.M. Matris gratiarum* (Faventia) ; *B.M.V. Fontis gratiarum* (Naples) ; *B.M.V. gratiæ Matris* (Aix, Marseille) ; *B.M.V. de Perpetuo Succursu* (C.S.S.R.) ; *B.M.V. Auxilium christianorum* (Turin), etc. Ces fêtes particulières, qui manifestent plus ou moins la médiation de grâces de Notre-Dame, apportent un *confirmatur* intéressant de notre doctrine dans les diverses parties de l'Église d'Occident.

— 57<sup>e</sup> question : *Quels témoignages peut-on aussi citer pour la liturgie latine médiévale ?*

Réponse : Cette liturgie, qui variait dans chaque diocèse jusqu'à la réforme de saint Pie V (1568) nous fournit de nombreux textes où le mot *Mediatrix* est explicitement formulé. Les transcrire tous ici serait trop fastidieux, et nous nous contenterons d'en extraire quelques formules brèves, que l'on pourra retrouver dans leur contexte (de rédemption subjective), dans un ouvrage qui traite de la question *ex professo*, sur presque 500 pages <sup>3</sup>. On n'a pas cru devoir ajouter la traduction d'un latin facile, afin d'alléger cette recension chronologique :

— « *Poscens cuncta bona / O benigna / Mediatrix nostra* <sup>4</sup>. »

— « *Mediatrix / Mediatoris / Tu genitrix* <sup>5</sup>. »

— « *Maria Mediatrix / Pia Dei et hominum / Maria auxiliatrix / Tu sis pro nobis auxilium* <sup>6</sup>. »

— « *Humana mediatrix [...] Mediatrix Dei et hominis* <sup>7</sup>. »

— « *Interpella Filium, Mediatrix pia* <sup>8</sup>. »

— « *Tu es mundi advocatrix / Tu es nostra mediatrix* <sup>9</sup>. »

<sup>1</sup> — Collecte de la messe de *Notre-Dame des Victoires* (propre de Paris).

<sup>2</sup> — Postcommunion de la messe de la *Manifestation de la médaille miraculeuse* (P.A.L. du missel romain).

<sup>3</sup> — SERAPIO DE YRAGUI O.F.M. Cap., *La Mediacion de la Virgen en la hymnografia latina de la edad media*, Buenos-Aires, 1939 (= SdY). L'ouvrage de référence qu'il cite constamment est celui de DREVES G.M. et BLUME C. : *Analecta Hymnica Medii Ævi*, Leipzig, 1892, 55 vol. (= AH).

<sup>4</sup> — Tropaire de Winchester (X<sup>e</sup> siècle), repris dans plus d'une centaine de missels médiévaux ; AH, t. VII, p. 122, cit. dans SdY, p. 190.

<sup>5</sup> — Missel allemand (X<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. L, p. 342, cit. dans SdY, p. 333. Signalé aussi aux siècles suivants dans une dizaine d'autres livres liturgiques (voir SdY, p. 182).

<sup>6</sup> — Hymnaire de Moissac (X<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. II, p. 87, cit. dans SdY, p. 144.

<sup>7</sup> — Martyrologe de S. Cedda de Shrewbury (XII<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XL, p. 7, cit. dans SdY, p. 337 et AH, t. XXXIV p. 123, cit. dans SdY, p. 185.

<sup>8</sup> — Codex d'Évreux (XII<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XX, p. 173, cit. dans SdY, p. 204. Missels anglais : voir SdY, p. 188.

<sup>9</sup> — Collection de Kingswood (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) ; AH, t. XL, p. 100, cit. dans SdY, p. 183.

- « *Mediatrix hominum* **1**. »
- « *Tu sis nobis mediatrix* **2**. »
- « *Quæ mediatrix facta es / Inter Deum et homines* **3**. »
- « *Mediatoris mediatrix / [...] / sis nobis auxiliatrix* **4**. »
- « *Mediatrix Dei et hominum / [...] / conjuge nos choris cælestium* **5**. »
- « *Vult mediatricem Deus esse suam genitricem* **6**. »
- « *Et humani generis / Pia mediatrix / [...] / et divini muneris / Larga dispensatrix* **7**. »
- « *Mediatrix o Maria / Nos clemens concilia* **8**. »
- « *Cæli, terræ mediatrix / Christo nos concilia* **9**. »
- « *Reis facta mediatrix / [...] / Aquæductus gratiarum* **10**. »
- « *Tu es nostra mediatrix / Divinorum dispensatrix / Bonorum largissima* **11**. »
- « *Tu es vere mediatrix / Pia reconciliatrix / Inter nos et Filium* **12**. »
- « *Ave clemens mediatrix / [...] / Cuncta poscens omni hora* **13**. »

Le XV<sup>e</sup> siècle n'étant pas le moins prolixe en louanges envers Marie Médiatrice (plus d'une trentaine de citations), achevons notre sélection par un dernier texte qui exprime distinctement la médiation universelle de Notre-Dame : « *Dei atque hominum / Potens mediatrix / [...] / Gratiarum omnium / Medicinis plena* **14**. »

Les chercheurs qui voudront étudier l'ouvrage du père Sérapion **15** y trouveront encore bien d'autres formules assez intéressantes : *peccatorum mediatrix, mediatrix hominum apud Deum, mediatrix advocata, perfecta mediatrix, media-*

**1** — Séquence *Salve Mater Salvatoris*, attribué à Adam DE SAINT-VICTOR (†1192) ; AH, t. LIV, p. 384, cit. dans SdY, p. 183 (56 témoins manuscrits). On retrouve la même expression – toujours dans un contexte d'intercession actuelle – dans une autre hymne contemporaine, reproduite dans une trentaine de manuscrits (voir SdY, p. 185).

**2** — Tropaire de Saint-Martial de Limoges (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) ; AH, t. VIII, p. 81, cit. dans SdY, p. 187.

**3** — Orational de bénédictines (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) ; AH, t. XLVI, p. 179, cit. dans SdY, p. 201.

**4** — Antiphonaire de Lambrecht (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) ; AH, t. XLVI, p. 158, cit. dans SdY, p. 202.

**5** — Orational de saint Jean de Toggio (XIII<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XXXVI, p. 42, cit. dans SdY, p. 202.

**6** — Codex 871 de Toulouse (XIII<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XLVI, p. 161, cit. dans SdY, p. 212.

**7** — Hymnaire franciscain (XIV<sup>e</sup> siècle), Codex 1339, Paris ; AH, t. IX, p. 75, cit. dans SdY, p. 186.

**8** — Missel de Calmont (XIV<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. IX, p. 51, cit. dans SdY, p. 190.

**9** — Orational de Secuenciario (1452) ; AH, t. XLII, p. 108, cit. dans SdY, p. 185.

**10** — Orational *Domus Novæ Lucis* (1477) ; AH, t. XXXIV, p. 116, cit. dans SdY, p. 192.

**11** — Missel de Cambrai et Graduel d'Anchin (XV<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XLII, p. 117, cit. dans SdY, p. 191.

**12** — Séquence *Ave Virgo mater Dei*, Cologne (XV<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XLII, p. 111, cit. dans SdY, p. 196.

**13** — Codex Paris (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) ; AH, t. XV, p. 141, cit. dans SdY, p. 209.

**14** — Psautier *Jubilus B.M.V.*, Salzburg-Zurich (XV<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XXXVIII, p. 194, cit. dans SdY, p. 215.

**15** — Ouvrage que l'on peut consulter à la bibliothèque de Lyon Part-Dieu, au fonds ancien (cote TH 613-110).

*trix omnium, digna mediatrix, splendida mediatrix, mediatrix terrestrium, peccatorum mediatrix, mediatrix nobis date, mediatrix populi, pacis mediatrix, mediatrix sola, mea mediatrix, beata mediatrix, dulcis mediatrix, sancta mediatrix, mediatrix incluta, etc* <sup>1</sup>.

Citons enfin d'autres formules liturgiques médiévales qui, sans employer le terme de médiatrice, expriment nettement le rôle d'intermédiaire ou de distributrice universelle des grâces :

— « *Dis pro nobis, quæsumus, perpetua interventrix* <sup>2</sup>. »

— « *Ave, Mater gratiarum* <sup>3</sup>. »

— « *Mater omnis gratiæ* <sup>4</sup>. »

— « *Ave, per quam mediam / Fudit in nos gratiam* <sup>5</sup>. »

— « *Te gratiarum omnium / Datricem ordinavit* <sup>6</sup>. »

— « *Quidquid exstat gratiarum / Ex te manat, ut aquarum* <sup>7</sup>. »

— « *Omnium collatrix bonorum* <sup>8</sup>. »

— « *Per quam cuncta prospera / Dantur nobis gratis* <sup>9</sup>. »

— « *Per te large perfundamur gratiarum oleo* <sup>10</sup>. »

— « *Omnis boni larga datrix* <sup>11</sup>. »

— « *Quidquid volueris / Vales impetrare / [...] / Irroratrix et largitrix / Spiritalis gratiæ* <sup>12</sup>. »

A la lumière de ces nombreux témoignages, on peut donc affirmer que la liturgie médiévale latine, proclame unanimement, aux quatre coins de l'Europe, la médiation universelle de la très sainte Vierge, surtout après le XIII<sup>e</sup> siècle.

—58<sup>e</sup> question : *Que peut-on dire au sujet de la liturgie mozarabe ?*

Réponse : Il s'agit de la liturgie qui fut en usage en Espagne depuis les premiers siècles chrétiens (donc bien avant la conquête musulmane), jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, où le rite romain lui fut substitué dans la plupart des diocèses hispaniques. Son antiquité mérite une attention particulière. On y trouve d'intéres-

<sup>1</sup> — Voir SdY, p. 184, 186, 189, 191, 192, 200 (x 3), 201, 205, 208, 211 (x 3), 213, 341, 464 (x 2).

<sup>2</sup> — Antienne *Gaude Dei genitrix* (XI<sup>e</sup> siècle), ms. anglais *Cotton Tiberius*, A.III, f. III ; *Facsimiles of horæ B.M.V.*, Éd. E.S. Dewick, 1902, col. 29.

<sup>3</sup> — Psautier du XII<sup>e</sup> siècle ; AH, t. XXXV, p. 256, cit. dans SdY, p. 279.

<sup>4</sup> — Tropaïre de Stuttgart (XIII<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XX, p. 165, cit. dans SdY, p. 280.

<sup>5</sup> — Psautier allemand (XIII<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XXXV 146-147, cit. dans SdY, p. 206 (11 témoins manuscrits).

<sup>6</sup> — Codex de Turin (XIV<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XXX, p. 233; cit. dans SdY, p. 234.

<sup>7</sup> — Orational de Lehnin (daté de 1318) ; AH, t. XXX, p. 288, cit. dans SdY, p. 243.

<sup>8</sup> — Codex de Karlsruhe Aug. 36 (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) ; AH, t. XXXVI, p. 88, cit. dans SdY, p. 242.

<sup>9</sup> — Ant. *Magnificat* bréviaire franciscain (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) ; AH, t. XXIV, p. 79, cit. dans SdY, p. 186.

<sup>10</sup> — Orational de Zurich (daté de 1490) ; AH, t. XXX, p. 126, cit. dans SdY, p. 236.

<sup>11</sup> — Orational cartusien (XV<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XXXI, p. 135, cit. dans SdY, p. 241.

<sup>12</sup> — Orational d'Hildesheim (XV<sup>e</sup> siècle) ; AH, t. XXXII 166-167, cit. dans SdY, p. 390.

santes prières en l'honneur de la sainte Vierge, qui évoquent son intercession en termes explicites, n'hésitant pas à faire appel à ses mérites : *Per interventum et meritum beatæ et gloriosæ semper Virginis Mariæ* <sup>1</sup>.

On y lisait, dans le *Liber sacramentorum*, ces invocations adressées à Notre-Seigneur en faisant appel à sa Mère : « Par son intercession, arrachez-nous aux futilités ; par ses mérites, purifiez-nous de nos péchés <sup>2</sup>. » Les prières suivantes nous présentent la Mère de Dieu élevée au ciel comme la maîtresse pour tous les vivants, une incomparable avocate pour nous auprès de vous, à la prière toujours écoutée, par l'intercession de laquelle nous pouvons être délivrés ici-bas de tous les maux <sup>3</sup>.

Une oraison pour l'Annonciation (fêtée le 18 décembre), s'adresse ainsi à la réparatrice du genre humain (*humani generi reparatrix*) : « Nous vous prions donc, nous vous supplions d'être notre protectrice, afin que, par vos mérites, votre Fils nous affranchisse du péché, et qu'il daigne nous donner accès dans son royaume <sup>4</sup>... » Une autre oraison lui est ainsi libellée : « Sainte Mère de Dieu [...] chargez-vous efficacement des demandes faites par les peuples qui recourent à vous, et exaucez amplement les prières de chacun : afin que, recevant en votre sein maternel tous ceux qu'il vous faut soulager, et que vous pouvez voir courir tous à vous en ce pèlerinage d'ici-bas, vous les présentiez sains et saufs à votre Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur <sup>5</sup>. »

Si nous ne lisons pas le mot *mediatrix* dans ces antiques prières, la notion n'en est cependant pas absente, et nous pouvons y trouver un témoignage liturgique non négligeable en faveur de la médiation de Marie dans la péninsule ibérique <sup>6</sup>.

— 59<sup>e</sup> question : *Peut-on trouver en revanche le mot « Médiatrice » dans d'autres anciennes prières ?*

Réponse : Oui, comme dans le *Book of Cerne*, un livre de prières composé sous l'épiscopat d'Ethelwald de Sherborne, en 760. Voici le texte en question : « Sainte Mère de Dieu, Vierge toujours bienheureuse, bénie, glorieuse, sublime, pure et sans tache, ô Marie Immaculée, élue et chérie de Dieu, dotée d'une sainteté singulière et digne de toutes louanges ! Vous qui êtes l'avocate des péchés

<sup>1</sup> — *Oratio generalis* (attribuée à saint Isidore † 636), PL 101, 556 et 1387.

<sup>2</sup> — *Missæ in Assumptione B.M.* (VII<sup>e</sup> siècle), *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. VI, Paris, Firmin-Didot, 1912, col. 400-407 ; trad. Dom R.J. Hesbert et Dom E. Berthaud O.S.B. dans *L'Assomption de Notre-Dame*, t. I, Paris, Plon, 1952, p. 24.

<sup>3</sup> — *Ibid.* (*L'Assomption de Notre-Dame*), p. 25, 28 et 29.

<sup>4</sup> — *Oratio Gratiam plenam*, citée sans référence par Dom P. Guéranger O.S.B., *L'Année liturgique* (Le Carême), 14<sup>e</sup> édition, Paris, Oudin, 1899, p. 578-579.

<sup>5</sup> — *Oratio ad Vesperum* (18 décembre), *Oracional visigotico* (<711), *Monumenta Eccl. lit.* n. 109, Barcelone, Vivès, 1946, p. 69.

<sup>6</sup> — Un ouvrage spécialisé a même été publié sur ce sujet : *La Mediación universal de Maria Santissima en la liturgia mozárabe* par le P. GRANADOS GARCIA, Tolède, 1942.

du monde entier, exaucez-nous, sainte Marie ! Priez pour nous, vous notre médiatrice, notre auxiliaresse ! Nous sommes pleins de confiance en vous car, nous le savons, tout ce que vous voulez, vous pouvez l'obtenir de votre Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ le Dieu tout-puissant et le Roi des temps, qui vit avec le Père et le Saint-Esprit maintenant et à jamais. *Amen* <sup>1</sup> ! »

Pour terminer ce tour d'horizon des liturgies occidentales, mentionnons plus rapidement quelques autres traces de la foi des peuples en la médiation de Marie.

— Une hymne ancienne de la liturgie ambrosienne la prie ainsi :

<i>Rogemos ergo, populi</i>	Prions donc, ô peuples
<i>Dei Matrem et Virginem</i>	La Vierge Mère de Dieu
<i>Ut ipsa nobis impetret</i>	Pour qu'elle-même nous obtienne
<i>Pacem et indulgentiam.</i>	La paix et le pardon <sup>2</sup> .

— Des litanies composées par Alcuin (†804) – à la demande de Charlemagne – invoquent son intercession spéciale :

Sainte Marie, priez pour nous !  
 Sainte Marie, intercédez pour moi, pauvre pécheur !  
 Sainte Marie, aidez-moi en ce jour d'exode de la vie présente <sup>3</sup> !

— Un antiphonaire polonais du XIII<sup>e</sup> siècle donne à la très sainte Vierge le titre de « *Mediatoris mediatrix* <sup>4</sup> » (Médiatrice [auprès] du Médiateur).

— Un rituel lyonnais, imprimé en 1542, commence ainsi une prière pour les agonisants : « *Mediatrix Dei et hominum, et fons misericordiæ, indesinenter effundens rivos copiose gratia, Maria...* <sup>5</sup> » (Médiatrice entre Dieu et les hommes, et source de miséricorde, d'où jaillissent sans cesse et en abondance des flots de grâce, Marie...).

— 60<sup>e</sup> question : *Que peut-on conclure au sujet de la liturgie occidentale, vis-à-vis de la doctrine de la médiation universelle de Marie ?*

Réponse : On peut affirmer que si le mot *mediatrix* apparaît pour la première fois au VIII<sup>e</sup> siècle dans un document liturgique (anglais), la doctrine

<sup>1</sup> — *Book of Cerne*, ms. bibl. Univ. Cambridge, cit. par Bridgett : *Our Lady's Dowry*, Paderborn, 1895, p. 26.

<sup>2</sup> — *Hymnus Sanctæ Mariæ (Codex Vaticanus 82)*, transcrite par le bienheureux Ildefonse SCHUSTER O.S.B. dans *Marie*, vol. IV, n. 4, Nicolet (CN), 1950, p. 19.

<sup>3</sup> — ALCUIN O.S.B., *Officia per ferias* ; PL 101, 522.

<sup>4</sup> — *Ant. ad Vesperas Annunt.* ; Codex Bibl. Univ. Utratisl. IF 405. 18 1, cit. par le *Bulletin de la société française d'études mariales*, 1967, p. 80.

<sup>5</sup> — *Oratio pro existentibus in agonia*, Lyon 1542 (+ Vienne 1578), cit. par. A. AUSSEDT-MINVIELLE, « La Vierge Marie dans les rituels français imprimés de 1481 à 1800 » ; dans *Marianum*, année 1998, p. 61 (n. 135).

semble cependant être bien attestée en divers pays d'Europe à partir du X<sup>e</sup> siècle, pour se généraliser après le XIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la réforme liturgique de saint Pie V. Cette dernière, en effet, remplacera la plupart des liturgies locales par le rite romain, dont l'antique sobriété s'attache surtout à souligner l'intercession de Marie, qui sous-entend son rôle médiateur.

Notons aussi que dès les VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, quand les trois grandes liturgies occidentales (romaine, gallicane <sup>1</sup>, mozarabe) commencent à composer des messes en l'honneur de la très sainte Vierge, toutes tiennent à faire appel au mérite singulier de la Mère de Dieu. Il y a là une intuition théologique à l'avantage de notre médiatrice, car selon saint Thomas, « les saints prient pour nous de deux manières : en premier lieu, par une prière expresse, en adressant leurs vœux pour nous à la divine clémence ; en second par une prière interprétative fondée sur leurs mérites qui, toujours présents devant la face de Dieu, ne sont pas seulement pour eux un titre à la gloire, mais sont encore pour nous autant de suffrages et de prières tacites <sup>2</sup> ».

Ce n'est cependant qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle que Rome approuvera des textes d'offices liturgiques exprimant de manière explicite la médiation universelle de Notre-Dame, en particulier avec la fête de *Marie Médiatrice de toutes grâces*. Même si cette fête n'a pas été étendue à l'Église universelle, son approbation officielle par la sacrée congrégation des Rites lui confère néanmoins une valeur singulière pour prouver le bien-fondé de notre doctrine.

Doctrine attestée encore dans bien des textes fixés par la liturgie orientale. Avant de les examiner, il paraît opportun de distinguer parmi eux une antienne mariale commune aux Latins et aux Orientaux, et qui mérite une attention spéciale, à savoir le *Sub tuum*.

— 61<sup>e</sup> question : *Quel intérêt peut-on trouver dans le Sub tuum ?*

Réponse : C'est sans doute la plus ancienne prière mariale dont nous ayons un témoin liturgique écrit, qui soit récitée de manière à peu près identique dans les églises tant d'Orient que d'Occident, et qui exprime déjà un recours très marqué à l'intercession de la Mère de Dieu.

« Le texte primitif du *Sub tuum præsidium*, en langue grecque, est contenu dans un papyrus trouvé en Égypte en 1917 et immédiatement acheté par la "John Rylands Library" de Manchester (Grande-Bretagne). Il fut publié en 1938 par C.H. Roberts <sup>3</sup> ; il s'agit d'un petit feuillet isolé écrit d'un côté seulement, comptant dix lignes de texte, de 18 x 9,4 cm de format. Les circonstances dans lesquelles on

<sup>1</sup> — « (...) Sicut Maria *meruit* gloriari de fructu » Bénédiction du peuple pour les *Festivitas Sanctæ Mariæ*, célébrée dans les Gaules le 18 janvier, dès le VI<sup>e</sup> siècle (voir *Maria*, t. I, 222).

<sup>2</sup> — IV *Sent.*, D. 45, q. 3, a 3.

<sup>3</sup> — Voir : *Catalogue of the greek and latin Papyri in the John Rylands library* (vol. III : *Theological and literary texts*, Manchester, 1938, p. 46-47, n. 470, avec une reproduction).

put l'acquérir ne nous permettent pas encore de connaître le lieu de provenance ; mais ce lieu, selon toute probabilité, doit être la Basse-Égypte <sup>1</sup>. »

La datation de ce papyrus est difficile à préciser : III<sup>e</sup> siècle pour le professeur G. Lobel, papyrologue à l'Université d'Oxford, IV<sup>e</sup> siècle pour certains critiques <sup>2</sup>. Ce vénérable document, assez mutilé, ne peut nous livrer malheureusement qu'un texte incomplet, en lettres onciales :

[...]ΠΟ [...] ΕΥΣΠΛΑ [...] ΚΑ ΤΑΦΕ [...] ΘΕΟΤΟΚΕ ΤΑ [...] ΙΚΕΤΙΑΣ ΜΗ ΠΑΡ / ΕΙΔΗΣ ΕΜ ΠΕΡΙΤΑΧΕΙ / ΑΛΛ ΕΚ ΚΙΝΔΥΝΟΥ / ΡΥΧΑΙ ΗΜΑΣ / ΜΟΝΗ Α [...] Η ΕΥΛΟΓ [...] ]

Des spécialistes ont reconstitué ce texte primitif d'après les plus anciens témoins grecs, et le traduisent ainsi : « Sous l'égide de votre miséricorde, nous nous réfugions, ô Mère de Dieu ; ne dédaignez pas nos supplications dans le besoin, mais délivrez-nous du danger, vous la seule pure, la seule bénie <sup>3</sup> ! »

L'actuelle liturgie grecque ne nous offre donc que de légères variantes : « Nous recourons à votre miséricorde, ô Théotokos, ne dédaignez pas nos supplications dans nos épreuves, mais délivrez-nous des dangers, ô vous qui êtes seule pure et seule bénie <sup>4</sup>. »

La liturgie copte nous donne, quant à elle, une version quelque peu différente : « Sous la protection de vos miséricordes, nous nous réfugions, ô Théotokos, ne dédaignez pas nos supplications dans nos nécessités, mais de la perdition sauvez-nous, ô vous la seule bénie <sup>5</sup> ! »

La liturgie chaldéenne, ainsi que la maronite, ont conservé de leur côté des prières liturgiques dérivées du *Sub tuum* <sup>6</sup>, mais celui-ci n'est récité sous sa forme intégrale que dans les livres de piété, tout comme dans les églises arménienne, syro-antiochienne, malabare et éthiopienne <sup>7</sup>.

Selon Mgr Cecchetti, cette prière serait passée dans la liturgie romaine avant le V<sup>e</sup> siècle <sup>8</sup>. Le premier témoin manuscrit dont nous disposons actuellement ne remonte cependant qu'au IX<sup>e</sup> siècle, dans le responsorial romain de Compiègne : « *Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei genitrix, nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus, sed a periculis libera nos semper, Virgo benedicta* <sup>9</sup>. »

<sup>1</sup> — CECCHETTI Mgr P.-I. , « Le *Sub tuum præsidium*, la plus antique des prières à la Mère de Dieu » dans *Marie*, Nicolet, Centre marial canadien, 1955, vol. IX, n. 3, p. 8a.

<sup>2</sup> — Voir *Marie*, t. VI, Paris, Beauchesne, 1961, p. 572-573, note 77.

<sup>3</sup> — Cette version tient compte de la traduction proposée par Dom MERCENIER O.S.B. (dans *Marie*, t. I, p. 541) et de celle du P. STEGMÜLLER (dans *Marie*, t. VI, p. 519 et 572).

<sup>4</sup> — Traduction du P. SALAVILLE S. A.A. dans *Marie*, t. I, p. 295 (texte grec dans *Marie, ibid.*, p. 9a, col. 2). Deuxième tropaire à certaines vêpres, *Horologion*, édition romaine, 1876, p. 103.

<sup>5</sup> — Traduction d'après le texte latin cité par Dom MERCENIER dans *Marie, ibid.*, p. 9a, col. 5.

<sup>6</sup> — Voir *Marie*, t. I, 344 et *Marie*, vol. III, n. 1, p. 56b.

<sup>7</sup> — Voir *Marie*, vol. IX, n. 3, p. 13b.

<sup>8</sup> — Voir *Marie, ibid.*, p. 11a. D'autres font remonter la traduction du grec en latin sous Charlemagne (voir *Paléographie musicale de Solesmes*, fascicule V, 1896, p. 13-15).

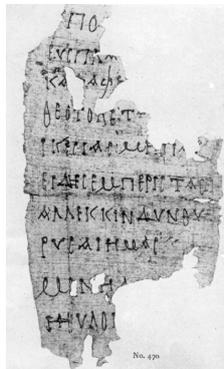
<sup>9</sup> — Antienne pour les laudes de l'Assomption, PL 78-799.

On remarquera l'addition de *sancta* et de *semper* (avec la virgule après <sup>1</sup>) par rapport à l'original grec, mais sans le *cunctis* après *periculis*, ni le *gloriosa* et après *Virgo* (texte romain définitif).

Dans la liturgie romaine, le *Sub tuum* ne se récite plus qu'aux complies du Petit Office de la très sainte Vierge, et dans quelques offices propres, comme celui de Marie Médiatrice de toutes grâces (V.R. des petites heures). Plusieurs ordres religieux le font aussi réciter chaque jour au chœur <sup>2</sup>.

Toujours en Occident, la liturgie ambrosienne nous donne une version latine sensiblement différente, plus proche de l'original grec, malgré une glose curieuse empruntée au *Pater noster* : « Sub tuam misericordiam confugimus, Dei genitrix ; nostram deprecationem ne inducas in tentationem, sed de periculo libera nos, sola casta et benedicta <sup>3</sup>. »

Pour conclure cette étude du *Sub tuum*, et découvrir son importance pour le sujet qui nous occupe, laissons la plume à l'un de ses plus éminents spécialistes : « Le plus grand intérêt de cette antienne, c'est qu'elle est certainement la plus ancienne prière à la sainte Vierge. C'est même une de nos plus anciennes prières liturgiques et un bien touchant écho de l'âge des martyrs. C'est aussi, sans doute, le plus ancien témoignage de la foi en la puissance médiatrice de Marie, car on lui demande, non seulement d'appuyer nos prières auprès du Christ, mais aussi de nous délivrer elle-même des dangers auxquels nous sommes exposés <sup>4</sup>. »



Papyrus du *Sub tuum*

(III<sup>e</sup> s., « John Rylands Library » de Manchester, trouvé en Égypte en 1917).

<sup>1</sup> — Dom J. GAJARD O.S.B. (dans *Maria*, t. II, p. 377) fait remarquer que tous les manuscrits latins ont le mot *semper*, inconnu des autres rites et, fait intéressant à signaler, tous rapportent cet adverbe à *libera* et non à *Virgo*.

<sup>2</sup> — Par exemple chez les dominicains, capucins, salésiens...

<sup>3</sup> — Texte cité par MERCENIER Dom F., dans *Marie*, vol. IX, n. 3, p. 9a, col. 4.

<sup>4</sup> — MERCENIER Dom F., « La plus ancienne prière à la sainte Vierge », dans les *Questions liturgiques et paroissiales*, XXV, 1940, p. 33-36. (Cet article donne les différentes variantes liturgiques).

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**